

commerciales, technologiques et financières du Canada pour leur faire déborder nos marchés traditionnels; établir des partenariats plus solides avec le secteur privé; encourager un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises canadiennes à s'engager dans le commerce extérieur; et améliorer la coordination des activités et programmes fédéraux et provinciaux visant la promotion du commerce international.

Les documents du PPCE se composent de trois éléments : un aperçu, une série de stratégies sectorielles, et des listes d'activités internationales prévues pour chaque secteur.

« Le PPCE n'est pas un document statique. C'est un processus dynamique et permanent qui tire sa force et sa valeur de l'apport du secteur privé et des provinces, a ajouté M. MacLaren. Il ne vaut que ce que vaut cet apport. C'est pourquoi j'invite les gens d'affaires à nous transmettre leurs observations sur les plans et priorités qui y sont esquissés. »

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

Des exemplaires de l'Aperçu du *Plan de promotion du commerce extérieur* ou des *Stratégies sectorielles* peuvent être obtenus auprès de :

L'InfoCentre
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
1-800-267-8376